

# PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du **31 JUIL. 2020** a été prescrite, sur le territoire des communes de Pertuis (84) et de Meyrargues (13), une enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique, les travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes autour de la prise d'eau en Durance du Pont de Pertuis sur la commune de Meyargues.

Cette enquête publique se déroulera pendant 26 jours consécutifs, **du lundi 17 août 2020 au vendredi 11 septembre 2020 inclus** en mairies de Pertuis et de Meyrargues.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Michel MORIN, colonel en retraite.

**Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le :**

**- lundi 17 août 2020 à partir de 17h30**

au sein des locaux du Syndicat Eau et Assainissement Durance Luberon – 299 rue Louis Turcan – 84120 PERTUIS

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Pertuis et en mairie de Meyrargues, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public, précisés ci-après :

- Pertuis – Services techniques : 690 avenue de Verdun  
les lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30  
le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Meyrargues – Avenue d'Albertas  
les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h  
les mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le dossier sera en outre consultable au travers d'un registre dématérialisé d'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/2025>) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)) et sur celui des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône ([www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr))

Le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête – Mairie de Pertuis – Services techniques – 690 avenue de Verdun – 84120. Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-2025@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2025@registre-dematerialise.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de :

- Pertuis (services techniques) le :

**lundi 17 août 2020 de 14h à 17h**

**le mercredi 2 septembre 2020 de 14h à 17h**

**le vendredi 11 septembre 2020 de 14h à 17h**

- Meyrargues le :

**vendredi 4 septembre 2020 de 14h à 17h**

Le commissaire enquêteur remettra au préfet son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de Vaucluse – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et affaires foncières – 84 905 AVIGNON cedex 09 ainsi que dans chacune des mairies concernées pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse ([www.vaucluse.pref.gouv.fr](http://www.vaucluse.pref.gouv.fr) / Rubrique : enquetes publiques) et sur le site internet de l'État dans les Bouches-du-Rhône ([www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)).

Avignon, le **31 JUIL. 2020**

Pour le préfet,  
le secrétaire général,

  
Christian GUYARD